

Montréal, le 5 juin 2012

Par courrier électronique

Me Hugo Sigouin-Plasse
Conseiller juridique senior
Affaires réglementaires et réclamations
Gaz Métro
1717, rue du Havre
Montréal (Québec) H2K 2X3

Objet Prix du transport et de l'équilibrage
Notre dossier : R-3752-2011
Votre dossier : 312-00458

Cher confrère,

La Régie a pris connaissance de la demande de Gaz Métro du 1er juin 2012 d'inclure à un compte de frais reportés les ajustements rétroactifs reçus d'Union Gas Limited (« Union ») pour les années 2010 et 2011.

Pour la période de douze mois se terminant le 30 septembre 2012, le montant total remboursable aux clients, à la suite de ces ajustements rétroactifs, s'élève à 24 566 \$.

À la suite de l'examen de la demande, la Régie autorise Gaz Métro à comptabiliser dans un compte de frais reportés le montant de la baisse de 24 566 \$ de ses coûts d'équilibrage, engendré par les ajustements rétroactifs d'Union pour les années 2010 et 2011.

Veillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.



Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/as